



RÈGLEMENT COURSES DU TROPHEE DE L'AMIRAL

SAMEDI 16 MAI à 15H15

ARTICLE 1 - ORGANISATION :

L'AS AORAI section athlétisme organise en partenariat avec les Municipalité de Pirae et Arue, et sous l'égide de la Fédération d'Athlétisme de Polynésie Française, deux courses à pied de 5 et 10 km ainsi que deux courses enfants.

ARTICLE 2 - PARCOURS, CATÉGORIES, HORAIRES :

Ces courses se dérouleront le samedi 16 mai 2026 à partir de 15H15 à AORAI TINI HAU.

Course enfants filles et garçons

Horaire : 15H15

EA à PO: (2015-2018)

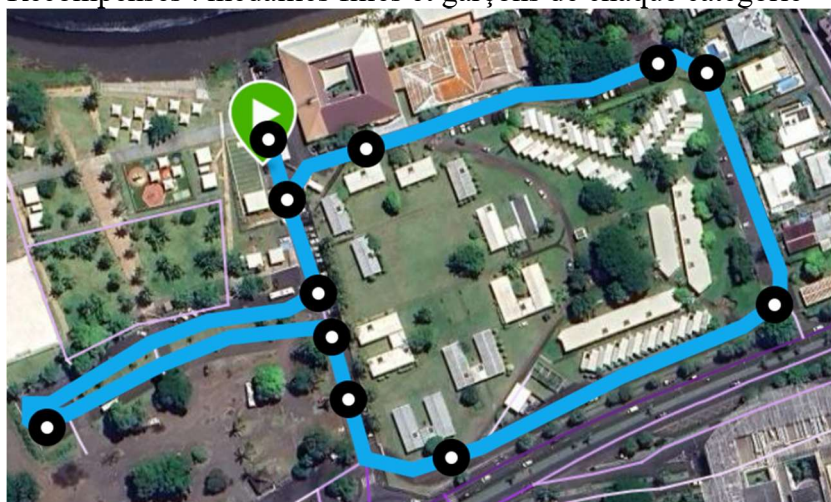
Distance : 950m

Be et Min : (2011-2014)

Distance : 1 900 m

Le parcours se fera à l'intérieur de CMIT

Récompenses : médailles filles et garçons de chaque catégorie



Course de 5 km à partir de cadets :

Horaire : 16H00

Le départ se fera dans les jardins d'AORAI TINI HAU, prendre le rond-point, courir jusqu'au stade de BORIS LEONTIEFF, faire le tour du terrain et retour jusqu'à AORAI TINI HAU.

Course de 10 km à partir de cadets :

Horaire : 17H00

Même parcours que le 5 km, soit 2 boucles.



ARTICLE 3 – RAVITAILLEMENTS :

Pour le 5km : un poste de ravitaillement en eau sera disponible sur le parcours dans le STADE DE BORIS LEONTIEFF Afin de limiter l'impact sur l'environnement, **les participants pourront apporter leur propre gourde**. Des gobelets seront disponibles uniquement au point de ravitaillement prévu (rf. Plan)

Pour le 10km : 2 postes de ravitaillement en eau seront disponibles sur le parcours dans le STADE DE BORIS LEONTIEFF et dans les jardins d'AORAI TINI HAU. Afin de limiter l'impact sur l'environnement, **les participants pourront apporter leur propre gourde**. Des gobelets seront disponibles uniquement au point de ravitaillement prévu (rf. Plan)

ARTICLE 4- INSCRIPTIONS ET FRAIS D'INSCRIPTION :

Toutes les inscriptions, enfants et adultes se feront en ligne sur le site FENUA MOVE jusqu'au **mercredi 13 mai** au tarif de :

- **2 000 F** pour les licenciés FFA / FAPF, FFTRI / FTTRI

- **2 500 F** pour les non-licenciés munis d'un certificat médical de moins d'un an avec la mention EN COMPETITION.

Les dernières inscriptions pourront se faire sur place à partir de 13 h 00, le jour de la course au tarif de **3 000 F**

Les licences issues d'autres fédérations ou club sportifs sont acceptées football, va'a, natation...

Elles seront closes définitivement à 14 heures 30.

ARTICLE 5 - CERTIFICAT MÉDICAL :

Pour les non-licenciés à la FFA, à la FAPF, à la FTTRI (Fédération Tahitienne de Triathlon), ou à la FFTRI (Fédération Française de Triathlon), ils devront présenter un certificat médical (ou une photocopie) de non-contre-indication à la pratique des activités physiques et sportives, ou de l'athlétisme ou de la course à pied, EN COMPÉTITION datant de moins d'un an le jour de la course. Il sera exigé lors de l'inscription et annexé à la fiche d'inscription.

ARTICLE 6 – RÉTRACTATION :

Tout engagement est ferme et définitif et ne donnera pas lieu à remboursement en cas de non-participation, et ce quelque soit le motif invoqué.

En cas d'annulation ou de report de la manifestation pour circonstances indépendantes de la volonté des organisateurs, aucun remboursement ne sera effectué. Les organisateurs se réservent le droit de modifier le parcours ou l'heure de départ si des circonstances imprévues les y contraignent. En cas de modification, celle-ci sera communiquée via les réseaux sociaux de l'organisateur. Si cela est possible l'organisateur fera une annonce lors du débriefing de courses.

En cas de mauvais temps, la course peut être reportée. Le Comité organisateur s'engage à avertir les participants par le biais des médias 24 heures avant le jour de la compétition.

En cas de force majeure, il pourrait aussi prendre une décision quelques heures seulement avant le départ.

Aucun dédommagement ne peut être requis du Comité organisateur en cas de modification ou de report des courses dans ces conditions.

ARTICLE 7 - RETRAIT DES DOSSARDS :

Les dossards seront à retirer le samedi **16 mai 2026** à partir de 13 h 00, dans le jardin d'AORAI TINi HAU.

Une pièce d'identité peut vous être demandée

Le dossard devra être porté devant sur le short ou sur le maillot et devra être remis à l'arrivée, et être entièrement lisible lors de la course.

En l'absence de numéro visible, le participant est susceptible d'être disqualifié.

Toute personne n'ayant pas son dossard à l'arrivée, ne sera pas classée.

Il est strictement interdit de courir sans dossard

L'organisation ne saurait être tenue responsable en cas d'accident subi ou provoqué par ce tiers

ARTICLE 8 - OBLIGATION VIS-À-VIS DES PARTENAIRES :

Chaque arrivant aura droit à un maillot FINISHER qui leur sera remis en échange du dossard. Par égard aux partenaires, les participants récompensés s'engagent à obligatoirement porter le T shirt « FINISHER » lors de la remise des médailles ou récompenses sous peine de disqualification.

ARTICLE 09 - SÉCURITÉ :

La sécurité routière est assurée par la Police Municipale, les officiels et bénévoles. Le service médical est assuré par la Fédération Polynésienne de la Protection Civile.

Les bicyclettes, engins à roulettes et/ou motorisés (à l'exception de ceux des organisateurs et des services de sécurité) ainsi que les poussettes sont formellement interdites sur le parcours.

Aucun suiveur et coureur ne possédant de dossard sur le parcours ne devra accompagner les participants n'est accepté sur le parcours sous peine de disqualification de l'athlète suivi qui se verra retirer son dossard.

Le comité organisateur et les secouristes se réservent le droit d'arrêter un coureur s'ils estiment que la santé

de celui-ci est en danger.

Les participants devront obligatoirement courir sur la partie de route qui leur est dédiée et matérialisée par des plots. Le non-respect de cette consigne entraînera la disqualification et le retrait immédiat du dossard et par conséquent la non-remise du T shirt « FINISHER ».

ARTICLE 10 – ASSURANCES :

Une assurance globale de type RC sera prise par l'organisation pour couvrir la course.

La couverture médicale sera assurée pendant et après la course par une association de secouristes ainsi qu'un médecin.

Domage matériel : L'organisation décline toute responsabilité en cas de dommages vol, bris, perte, Subis sur les biens personnels des participants.

ARTICLE 11 - CLASSEMENT ET RÉCOMPENSES :

Classement uniquement au scratch pour les 5 premiers hommes et femmes.

ARTICLE 12– RÉCLAMATION :

Dans le cas d'une réclamation, celle-ci devra être manuscrite et adressée au Juge Arbitre accompagnée de la somme de 5000Fcp dans un délai maximum de 30 minutes après l'affichage des résultats officiels. En cas de non-recevabilité, les 5000Fcp seront retenus par AS AORAI.

Les participants devront se soumettre au présent règlement sous peine de disqualification. Les points de règlement et de sécurité seront rappelés par le Juge Arbitre de l'épreuve, peu avant le départ.

Tout point non prévu par le règlement sera tranché par jury d'appel

ARTICLES 13 – ENGAGEMENT DES ORGANISATEURS

Sécurité routière assurée par la Police municipale de Piare et Arue

Remise des récompenses à compter de 18h15.

Remise d'un tee-shirt en échange du dossard.

ARTICLES 14-DIVERS

Droit à l'image : Tout athlète participant autorise de facto les organisateurs à utiliser leur image et nom dans le but de promouvoir la manifestation, la pratique du sport ainsi que les sponsors, et ce quel que soit le support utilisé.